Nations Unies S/PV.5215



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5215e séance
Vendredi 24 juin 2005, à 10 h 25
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Gerald Scott
	Fédération de Russie	M. Denisov
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

05-39761 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Arnault à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Costa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et de M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Je donne maintenant la parole à M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

M. Arnault : Merci, Monsieur le Président, de cette nouvelle occasion qui m'est offerte de faire rapport au Conseil sur la situation en Afghanistan, et merci – plus vivement encore – de la décision qu'a prise le Conseil de prolonger pour un an le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). La nouvelle a été très favorablement accueillie en Afghanistan, en partie je crois à cause de l'opinion positive que les Afghans se font des Nations Unies, mais également je crois à cause de la très claire conscience qu'a l'opinion publique afghane de la nécessité d'une présence continue de la communauté internationale pour parvenir à une stabilisation durable de la situation dans ce pays.

Je me propose de résumer les principaux événements depuis mon dernier rapport oral au Conseil, au mois de mars (voir S/PV.5145). Malheureusement, il me faut commencer par l'évolution négative de la situation de sécurité. Au mois de mars, je signalais qu'en dépit d'une relative amélioration de la sécurité depuis la tenue de l'élection présidentielle, l'autosatisfaction n'était pas de mise, et notamment pour les Nations Unies, dont les opérations avaient été attaquées à plusieurs reprises. Cet avertissement est devenu de plus en plus pressant au cours des trois derniers mois, alors que le pays est confronté à une escalade tant dans le nombre que dans la gravité des incidents qui affectent plusieurs provinces du pays. À titre d'exemple, je citerai, à Kandahar, le meurtre d'un chef religieux modéré, suivi du massacre commis dans la mosquée où se déroulait son service funèbre, qui a fait plus de 40 morts et des dizaines de blessés. Citons également le meurtre de 11 employés afghans de la société Chemonics et de leurs parents dans les provinces de Zabul et Helmand; le meurtre également de cinq démineurs employés par les Nations Unies dans la province de Farah; la décapitation d'un chef religieux modéré dans sa

madrasa de la province de Paktika; et l'exécution par les Taliban, après un simulacre de procès, d'au moins quatre policiers afghans dans la province de Kandahar. La situation est particulièrement inquiétante dans les provinces du Sud, mais elle n'est pas moins sérieuse dans d'autres provinces frontalières avec le Pakistan. À Paktika, des membres de conseils traditionnels – les « chouras » –, un chef religieux et un enseignant ont été assassinés par des éléments extrémistes. Et plus au nord, dans les provinces de Kunar et Nuristan et dans plusieurs districts de Nangrahar, l'insécurité s'est également aggravée.

Cette violence n'est pas seulement une cause de souffrance injustifiable dans un pays qui sort de près de 30 années de conflit permanent; elle hypothèque les efforts de reconstruction dans les régions les plus affectées. C'est ainsi qu'après avoir prévu d'accroître leur présence dans les provinces du sud et de l'est, les agences des Nations Unies sont à nouveau, comme beaucoup d'organisations nationales et internationales, contraintes à un profil très bas qui ne peut pas ne pas avoir de répercussions sur la quantité et la qualité des projets de reconstruction dans ces régions. De son côté, la société Chemonics a suspendu ses projets économiques depuis le 1er juin, et la société japonaise de construction routière opérant à Kandahar a retiré son personnel il y a deux mois, interrompant de fait les travaux.

En outre, une aggravation de l'insécurité ferait peser sur le processus électoral une menace qu'il ne faut pas sous-estimer. Un employé électoral a été tué le 2 juin à Uruzgan, et une attaque contre un convoi électoral il y a trois jours a fait un mort et un blessé. D'ores et déjà, la plupart de ceux qui ont fait acte de candidature dans la province de Zabul ont cherché refuge dans le chef-lieu de la province, et plusieurs sont même partis pour la province voisine de Kandahar.

Bien sûr, toute la violence n'est pas le seul fait d'attaques d'éléments extrémistes. La drogue, les rivalités locales, la corruption, la criminalité ordinaire sont autant de problèmes dont la solution est à rechercher du côté d'un renforcement de la police, de la justice et d'une meilleure qualité de l'administration locale – elle-même souvent facteur d'instabilité. Mais l'actuelle offensive par les groupes extrémistes, y compris les Taliban, joue un rôle déterminant dans l'escalade actuelle, qu'ils livrent avec des financements accrus, des armements plus performants, des moyens plus puissants de propagande radio et, sans aucun doute, avec des caractéristiques plus prononcées d'agressivité à l'égard des civils, de cruauté et de violence aveugle.

Cette violence n'est pas nouvelle, même si sa recrudescence cette année déçoit les espoirs qu'avait fait naître l'élection présidentielle. Nous avons assisté à une montée similaire de la violence l'année dernière à la même époque. À cette violence extrémiste, les Gouvernements afghan et pakistanais et les forces internationales trouvèrent l'année dernière une réponse efficace, si bien que le 9 octobre des millions d'Afghans purent se rendre aux urnes en relative sécurité, faisant ainsi de l'élection présidentielle un des moments les plus mémorables de l'histoire récente de l'Afghanistan. Aujourd'hui, nous avons besoin à nouveau d'un effort exceptionnel des deux gouvernements concernés et des forces internationales, et d'un effort accru par rapport à l'année dernière si l'on en juge d'après le degré de violence des derniers incidents.

Sans alarmisme, je veux attirer l'attention du Conseil sur les conséquences de ce climat de violence pour la transition politique en Afghanistan, qui est sur le point de s'achever avec les élections parlementaires du mois de septembre. La légitimité des institutions élues ne sera pas en doute; leur assise politique est démontrée par le degré sans précédent de participation populaire au processus électoral. Mais leur autorité sera de courte durée si la question de l'insécurité n'est pas réglée. L'insécurité de 1992 à 1994 avait fait le lit des Taliban. Leurs chefs actuels et ceux qui les soutiennent semblent faire le calcul que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'insécurité et ses répercussions sur la reconstruction suffiront, quels que soient les progrès réalisés dans le domaine politique, à maintenir le pays dans une situation d'instabilité où toutes les options resteront ouvertes.

Ajoutons que la réponse internationale pour faire pièce à cette stratégie de déstabilisation ne peut pas se limiter aux opérations de combat sur le terrain. Il faut s'attaquer résolument aux sources de financement des éléments fondamentalistes, aux sanctuaires où l'entraînement a lieu, et aux réseaux qui les soutiennent et qui ont manifestement décidé d'investir des ressources considérables pour contrecarrer les efforts de stabilisation que les autorités afghanes et la communauté internationale ont entrepris depuis trois ans.

Nous nous félicitons des contacts qui ont été pris récemment au plus haut niveau des Gouvernements afghan et pakistanais. Dans son rôle de garant de la sécurité internationale, le Conseil de sécurité se doit de suivre de près cette situation et d'appuyer par sa propre autorité le renforcement de la coopération antiterroriste dont l'Afghanistan a aujourd'hui besoin.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans ce contexte difficile, je suis cependant en mesure de faire état d'éléments encourageants pour ce qui est de la préparation des élections. Depuis mon dernier exposé, des mesures importantes ont été prises.

L'administration électorale est désormais déployée dans tout le pays. Des bureaux sont pleinement opérationnels à Kaboul et dans les huit centres régionaux, ainsi que dans l'ensemble des 34 capitales provinciales. Le secrétariat de l'autorité électorale emploie à l'heure actuelle 350 agents internationaux et 8 000 agents nationaux. Les effectifs augmenteront de manière progressive et se chiffreront, le jour des élections, à 500 agents internationaux et à 200 000 agents nationaux dont la majorité s'occupera des bureaux de vote. Le secrétariat de l'autorité électorale comprend également une composante chargée de la sécurité électorale constituée de 36 personnes affectées à Kaboul et dans les huit bureaux régionaux. Comme l'année dernière, la sécurité physique sera assurée par la Police nationale afghane et par l'Armée nationale afghane avec l'appui des forces militaires internationales et avec la coordination de l'autorité électorale.

Par ailleurs, une Commission des contentieux électoraux indépendante a été mise en place. Elle est chargée d'examiner et de juger tous les contentieux et problèmes électoraux, y compris ceux qui visent les candidats et l'autorité électorale et son secrétariat. Ses cinq membres, dont trois ont été nommés par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), un par la Cour suprême et un par la Commission afghane des droits de l'homme, bénéficient actuellement de l'appui d'un personnel de 15 membres.

La désignation des candidats a commencé le 4 mai et s'est achevée le 26 du même mois. Mis à part quelques cas notables mais isolés de violence, le processus de désignation des candidats s'est, dans l'ensemble, déroulé dans le calme. Au total, plus de 6 000 candidats ont déposé leurs candidatures aux 249 sièges de la chambre basse et aux 420 sièges des 34 conseils de province. Douze pour cent environ de ces candidats sont des femmes, ce qui garantit que le quota des femmes au Parlement sera respecté. Dans trois provinces cependant, le nombre des candidates est inférieur au quota prescrit pour les conseils de province. Ces sièges resteront donc vacants pendant la durée de ce mandat.

Le rapport candidats-sièges a énormément varié dans l'ensemble du pays, indiquant que certaines élections seront bien plus compétitives que d'autres, en particulier dans les provinces de l'est et du sud-est. Il est intéressant et quelque peu surprenant de constater que 12 % seulement des candidats sont affiliés à un parti politique, alors que le nombre de partis officiellement inscrits est de 72. Bien que cela soit peut-être dû au choix du système électoral, la plupart des consultations indiquent que la majorité de l'opinion publique continue d'avoir une image négative des partis politiques, et les candidats préfèrent se présenter en indépendants même lorsqu'ils bénéficient de l'appui d'un parti politique.

L'une de nos préoccupations principales pour ce qui est du processus de désignation des candidats était que, en raison du pouvoir énorme dont des commandants continuent de jouir au niveau local, ceux-ci auraient pu, dès le départ, s'emparer du processus électoral en empêchant d'autres personnes d'annoncer leur candidature. Toutefois, seuls 4 % environ du nombre total de candidats seraient liés à des groupes armés. En outre, seuls 212 responsables gouvernementaux ont annoncé leur candidature. Cela semblerait indiquer que les responsables gouvernementaux et les commandants n'ont pas dominé le processus de nomination et que les Afghans ordinaires n'ont pas été découragés de se présenter. Une analyse plus approfondie indique également que le jour du scrutin, les Afghans se retrouveront face à un véritable choix politique.

En même temps, une évaluation menée à l'échelle du pays par la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme montre que, bien qu'il n'y ait effectivement eu que quelques incidents d'intimidation, de violence et autres atteintes aux droits politiques, il existe une perception largement répandue que les personnes liées à des groupes armés sont résolues à gagner et recourront à la violence et à l'intimidation pour se faire élire. Cette perception pourrait nuire à l'équité des élections, en particulier si

la concurrence électorale s'intensifie et devient plus encline à la violence au cours des dernières phases du processus. Il y a donc encore beaucoup de mesures à prendre pour neutraliser ceux qui tendraient à recourir à des tactiques d'intimidation et pour rassurer la majorité des candidats et l'ensemble de la population qu'ils peuvent voter en septembre sans risquer de s'exposer à des représailles.

L'une de ces mesures pourrait être l'application rigoureuse de la loi électorale qui disqualifie les candidats qui dirigent des groupes armés ou en font partie. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), qui touche presque à sa fin, a réduit la capacité d'un certain nombre de commandants de haut rang de recourir à d'importantes formations militaires pour contrôler le processus politique. En même temps, un grand nombre de commandants moins gradés sont toujours liés à des milices locales qui peuvent avoir une influence démesurée au niveau des élections provinciales. Une fois que toutes les candidatures ont été enregistrées, la Commission des contentieux électoraux a demandé que d'office, les Ministères de l'intérieur et de la défense, la Direction nationale de la sécurité, les forces militaires internationales, la MANUA et l'organe de l'ONU chargé du désarmement indiquent si des candidats continuaient d'avoir des liens avec des groupes armés. Il s'en est ensuivi que 254 candidats soupçonnés de maintenir des liens de cette nature ont été identifiés et informés par la Commission des contentieux électoraux que s'ils ne voulaient pas être disqualifiés, ils avaient jusqu'au 7 juillet pour déposer les armes ou fournir la preuve qu'ils avaient coupé tous les liens avec des groupes armés.

Cette démarche n'est pas sans risques, car certains commandants souhaitent vivement se présenter aux élections tout en maintenant leur influence militaire. L'équipe de sécurité de la Commission électorale indépendante travaille en collaboration avec les organismes nationaux de sécurité et les forces militaires internationales afin de se préparer aux éventuelles implications en matière de sécurité qui découleraient de la disqualification de certains candidats.

Sur cette base et grâce à d'autres mesures, nous espérons que le Gouvernement afghan – appuyé par l'Organisation des Nations Unies et les forces internationales – pourra davantage améliorer les conditions dans lesquelles se dérouleront la campagne électorale et le scrutin, afin de faire en sorte que le résultat des élections représente aussi fidèlement que possible la volonté nationale, comme le prévoit l'accord de Bonn.

La prochaine étape du calendrier électoral sera la mise à jour des listes électorales, qui débutera demain et durera un mois, jusqu'au 21 juillet. Il ne s'agit pas là d'une réinscription exhaustive, mais plutôt d'une occasion offerte à ceux qui n'ont pas pu participer à la campagne d'inscriptions de l'année dernière de s'inscrire, avec également la possibilité pour les électeurs déjà inscrits de changer leur bureau de vote d'inscription pour le faire correspondre à la province où ils résident et souhaitent voter. Des efforts supplémentaires seront déployés en faveur des réfugiés qui retournent dans leur région d'origine, en leur proposant de s'inscrire sur les listes électorales dans les centres d'encaissement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés jusqu'à quelques jours du scrutin.

J'aimerais faire une observation particulière sur le financement. En effet, le financement du projet électoral reste un sujet de préoccupation, car il faut encore 78,8 millions de dollars. Le Programme des Nations Unies pour le développement attend le décaissement prochain des fonds correspondant à d'importantes promesses de dons, qui représentent au total 34 millions de dollars. Ceci réduira l'écart à 44 millions de dollars. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier exposé, il y a très peu de marge de manœuvre dans le calendrier électoral, et tout retard dans le financement aura pour conséquence inévitable de retarder la tenue des élections.

Dans mon dernier exposé, j'expliquais que même si retarder l'élection jusqu'en septembre n'était pas notre option préférée, elle n'était pas sans comporter quelques avantages. L'un de ceux-ci a été la possibilité de progresser dans le désarmement. En effet, le 30 juin, le désarmement des anciennes unités de l'armée devrait prendre fin, conformément au calendrier adopté lors de la Conférence de Berlin de l'année dernière. À ce jour, plus de 60 000 officiers et soldats ont été démobilisés, dont plus de 49 000 ont été réinsérés dans des programmes d'agriculture, de formation professionnelle ou de petites et moyennes entreprises – que certains d'entre eux ont déjà terminé. Plus de 90 000 membres des milices afghanes ne touchent plus de salaire du Ministère de la défense, ce qui a permis des économies de plus de 100 millions de dollars pour

le budget national. Plus de 9 000 armes lourdes ont été entreposées et des millions de tonnes de munitions ont été collectées, et des démarches sont en cours pour les éliminer en toute sécurité. C'est pour les autorités afghanes une réussite importante qui marque une première étape en vue d'une plus large démilitarisation du pays et ouvre la voie à la mise en place de l'armée et de la police nationales afghanes.

Au cours des prochains mois, nous allons mettre l'accent sur la prochaine étape : le démantèlement des groupes armés illégaux, que j'ai déjà évoqués dans le cadre des élections. Les groupes armés illégaux, qui pourraient comporter jusqu'à 180 000 hommes dans l'ensemble du pays, ne posent peut-être pas une menace directe à l'État afghan, mais ils représentent un obstacle majeur à la restauration des institutions publiques – la police, le système judiciaire, l'administration civile – au niveau des provinces et des districts. Le Gouvernement mène actuellement deux projets pilotes, avec l'appui de la MANUA et des forces militaires internationales. Des négociations avec les commandants locaux sont en cours, et les équipes de reconstruction de province de la Force internationale d'assistance à la sécurité et de la Coalition définissent actuellement le type d'appui qui sera exigé d'elles.

(*l'orateur reprend en français*)

Je voudrais mentionner brièvement trois points supplémentaires qui présentent, je crois, un intérêt pour le Conseil.

Le premier concerne le programme dit de « consolidation de la paix », qui vise la réintégration de membres des Taliban et de Hezb-i-Islami qui ont renoncé à la violence, fait allégeance à la constitution et accepté de coopérer avec les autorités. Les membres de la Commission nationale multiethnique présidée par M. Mujaddedi ont été sélectionnés et devraient être annoncés très prochainement. Les bureaux régionaux de la Commission ne sont pas encore installés, mais des procédures sont d'ores et déjà en vigueur pour la vérification des antécédents des candidats à la réconciliation et leur surveillance une fois rentrés dans leurs communautés d'origine. Environ 150 personnes – dont une cinquantaine d'ex-membres de Hezb-i-Islami et une centaine d'anciens Taliban – ont jusqu'à présent bénéficié du programme.

Comme toute entreprise débutante, celle-ci n'est pas parfaite, et certains contrastent, à tort, cette ouverture envers les anciens Taliban et membres de Hezb-i-Islami et le programme de désarmement des commandants locaux. Les deux démarches en réalité ne sont pas différentes : le Gouvernement tend également la main à tous ceux qui sont prêts à abandonner le recours à la violence, sans pourtant renoncer aux poursuites judiciaires que leurs actions passées pourraient un jour requérir.

Le deuxième point se rapporte à l'attention qu'il faut accorder aux besoins des nombreuses victimes du conflit. Dans sa résolution 1589 (2005) du 24 mars, le Conseil s'est félicité du rapport présenté par la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur la justice transitionnelle et a demandé son soutien à la communauté internationale. Depuis, le Gouvernement afghan, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et la MANUA ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un plan dédié, par une série de mesures à court et à long terme, à la dignité des victimes et au respect de leur droit à la vérité, aux réparations et à la justice. À l'occasion d'une récente conférence à La Haye, plusieurs États Membres ont apporté leur soutien à la réalisation d'un tel plan, dont nous espérons que les premières mesures pourront être prises sans tarder.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur le programme postélectoral de consolidation de la paix en Afghanistan. Dans son dernier rapport au Conseil, le Secrétaire général avait exposé quelques idées à ce sujet. Depuis, le gouvernement afghan a de nouveau exprimé son souhait, non seulement que la coopération internationale se poursuive après l'installation de l'Assemblée nationale, mais encore que cette coopération se donne un cadre et des objectifs précis qui répondent aux priorités nationales des prochaines années. Celles-ci englobent notamment la réforme des institutions – particulièrement faible au niveau des gouvernements locaux –, l'application d'une stratégie cohérente de développement économique, et la poursuite de la lutte contre les stupéfiants. De plus, le Gouvernement afghan souhaite, comme nous, que ce nouveau cadre de coopération soit l'occasion d'améliorer l'efficacité de l'assistance internationale, notamment en mettant l'accent sur le renforcement des capacités locales, sur la nécessité de léguer à l'État afghan des institutions durables et sur celle d'associer plus étroitement les pays de la région à la prochaine phase de la reconstruction de l'Afghanistan. Avec les autorités afghanes et les représentants de la

communauté internationale, nous espérons mettre au point, sur la base de ces principes, une plate-forme sur laquelle puissent se retrouver aussi bien les forces politiques internes de l'Afghanistan que les partenaires proches et éloignés de ce pays.

L'achèvement du processus de Bonn est en vue. Sans doute la transition politique est-elle un peu trop en avance sur la construction de l'État, qui reste très fragile, et sur la reconstruction économique, qui reste fragmentaire et sous le coup des distorsions provoquées par la culture de la drogue. Le Gouvernement et le nouveau Parlement devront redoubler d'efforts pour rattraper ces retards avant d'être rattrapés eux-mêmes par un désenchantement populaire à l'égard de l'expérience démocratique. Mais pour difficiles que soient ces circonstances, avec l'appui de la communauté internationale elles ne sont pas insurmontables.

En revanche, la condition préalable à la réussite de cette difficile entreprise, c'est le rétablissement de conditions minimum de sécurité. Sans elles, pas de salut. Force est de constater, après trois années d'efforts, que les capacités de nuisance – et même de blocage dans certaines provinces – des extrémistes n'ont pas diminué. Il y a des leçons urgentes à tirer de cette constatation. Il faut qu'elles le soient sans tarder.

Le Président : Je remercie M. Arnault de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

M. Costa (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'avoir été invité à prendre la parole devant le Conseil, et je n'ajouterai que quelques mots à l'exposé très complet du Représentant spécial du Secrétaire général. Je vais examiner la situation en Afghanistan sous l'angle particulier de la drogue et du crime, que j'appelle une menace double pour la stabilité et le développement du pays.

Le problème de la drogue en Afghanistan est en effet tant une cause qu'une conséquence de la criminalité. Ils sont tous deux le résultat inévitable de la fragilité de l'état de droit et du retard qu'accusent toujours les capacités d'application de la loi et juridiques. Avant d'examiner cette vue d'ensemble, je voudrais d'abord faire part au Conseil des tendances les plus récentes en matière de culture d'opium cette année.

Mon bureau – l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) – vient de terminer son enquête du printemps, une étude de surveillance tant aérienne que terrestre. Nous estimons qu'en 2005 la culture de l'opium en Afghanistan diminuera. La superficie totale cultivée sera toujours énorme : certainement bien supérieure à 100 000 hectares. Néanmoins, lorsque nous publierons en septembre l'enquête annuelle sur la culture de l'opium, les données feront très probablement état une inversion de la tendance ces dernières années.

Quelles sont les raisons de la baisse de la culture de l'opium en Afghanistan en 2005? Nos enquêteurs ont confirmé que la campagne d'élimination, conduite par le Gouvernement, avec l'assistance étrangère, a donné des résultats. Cependant, la diminution de la surface cultivée doit être attribuée tout particulièrement à la retenue des fermiers qui ont simplement décidé de réduire la récolte d'opium en 2005. Cette bonne nouvelle est atténuée par deux préoccupations. Premièrement, la baisse des cultures semble être assez inégale dans le pays. Dans certaines provinces, l'ONUDC a, en fait, noté une forte augmentation de la culture du pavot cette année. Deuxièmement, les bonnes conditions climatiques du printemps ont augmenté la productivité dans les champs. Par conséquent, nous nous attendons à un plus fort rendement d'opium – plus de kilogrammes à l'hectare – cette année qu'en 2004.

Plusieurs facteurs expliquent la retenue des fermiers cette année. Nous sommes face, sans aucun doute, à une correction technique du marché face à l'abondance des stocks et à la baisse du prix de l'opium. Par-dessus tout, nos enquêteurs ont noté l'effet croissant de la campagne de persuasion du Gouvernement, ainsi que celui lié aux raisons religieuses.

Le moment est venu de réfléchir à la réalité de la situation actuelle en Afghanistan, où la pauvreté est toujours extrême. Dans les villages touchés, les revenus précédemment tirés d'une principale culture de rapport – l'opium – doivent être remplacés par d'autres sources de revenus. Cela renforcera la crédibilité du Gouvernement auprès des fermiers. Cela réduira également le risque d'une crise humanitaire. Au cours d'une réunion récente, le Président Karzai a exprimé la

crainte de voir son autorité morale sapée dans les villages si l'élimination pacifique et la réduction volontaire des surfaces cultivées n'étaient pas appuyées par une aide au développement. Nous avons été tous les deux d'accord pour dire que la correction technique actuelle du marché en faveur d'une production d'opium plus faible pouvait sans aucun doute s'inverser, entraînant une augmentation de la culture de l'opium en 2006 et au-delà.

Avant de terminer mes observations sur cette question, je voudrais ajouter qu'en Afghanistan aujourd'hui l'aide au développement signifie non seulement la survie de centaines de milliers de villageois pauvres, mais peut-être également la survie du premier Gouvernement élu démocratiquement dans l'histoire du pays.

De manière générale, c'est la pauvreté qui incite à la culture de l'opium. En revanche, les trafiquants, les chefs de guerre et les fonctionnaires corrompus sont motivés par l'appât du gain et devraient être châtiés. Cela aura deux conséquences. Premièrement, cela libérera les villageois de l'asservissement qui leur est imposé par ceux qui en tirent le plus gros profit et par les insurgés. Deuxièmement, cela aidera également à contrer la perception partagée par un grand nombre d'Afghans ordinaires, selon laquelle les mesures de lutte contre les stupéfiants ne frappent que les maillons les plus faibles de la chaîne du commerce de la drogue, à savoir les paysans, et non pas ceux qui en tirent les plus gros bénéfices.

Aujourd'hui en Afghanistan, les trafiquants de drogue, les chefs de guerre et les insurgés contrôlent des organisations quasi militaires et mènent des opérations de type militaire. Y répondre efficacement dépend du déploiement d'une force équivalente. Il n'y a pas longtemps j'ai vu un vrai exemple de cela dans un bazar où l'on vendait de la drogue – un bazar où l'on vendait librement de la drogue – dans le district de Garmser, dans la province d'Helmand à la frontière afghano-pakistanaise, qui est depuis longtemps connu comme un centre important de traitement et de trafic de l'héroïne. Au cours de mon séjour en Afghanistan il y a quelques semaines, les forces spéciales afghanes de lutte contre les stupéfiants ont fait une descente dans le bazar avec de l'artillerie lourde. La population locale s'est félicitée de l'opération, et a applaudi le Ministre afghan de l'intérieur, M. Jalali, qui était présent. Il était très satisfait, et a déclaré : « Cette opération montre que nos forces spéciales de lutte contre les stupéfiants sont en mesure de frapper partout, à n'importe quel moment. » Je ne pense pas qu'il s'agissait là d'une exagération.

En fait, je partage son opinion. Les opérations de cette ampleur sont le résultat d'une collaboration, qui fait cruellement défaut, entre les forces de lutte contre les stupéfiants et celles de lutte contre l'insurrection, du partage des informations – qui doit être amélioré – et d'une aide mutuelle contre une menace commune. Je salue la nation chef de file en matière d'assistance à la lutte contre les stupéfiants, le Royaume-Uni, pour ses efforts inlassables à cet égard. Je me félicite également de la décision prise par certains des pays qui participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité d'examiner l'intégration d'experts civils en matière de stupéfiants dans les équipes de reconstruction de province de manière à favoriser la collaboration entre les différentes forces.

Je souhaiterais maintenant examiner la situation dans son ensemble et replacer le problème de la drogue en Afghanistan dans un contexte pertinent. En dépit des progrès que j'ai décrits, le non-respect de la loi prévaut toujours en Afghanistan comme l'a dit clairement le Représentant spécial du Secrétaire général dans son exposé. Les institutions publiques sont fragiles et vulnérables; la corruption et l'intimidation sévissent. La démocratie et l'état de droit sont compromis par l'absence d'un système de justice pénale viable.

Les fondations d'une administration crédible de la justice ont été posées, mais les ressources que le trafic de drogue génère – plus de 2 milliards de dollars, peut-être même 2,5 milliards de dollars, en 2004 – sont systématiquement utilisées pour saper la justice. Les chefs de guerre, les chefs de province ineptes et les fonctionnaires corrompus rendent l'industrie afghane de l'opium plus souple et mieux préparée à échapper aux contrôles. Ils aident à déplacer la récolte dans de nouvelles régions – dans les montagnes, par exemple – où les insurgés fournissent la protection. Ils aident à la logistique relative à l'importation de précurseurs chimiques pour la fabrication de l'héroïne – environ 10 000 tonnes par an, importées de l'étranger. Ils aident les réseaux de blanchiment d'argent. Dans les provinces où la campagne en faveur de l'élimination a échoué, tout particulièrement Kandahar, il y a des

exemples évidents de corruption et de profits excessifs de la part de fonctionnaires locaux.

Je pense qu'il est impossible de combattre l'industrie des stupéfiants afghane alors que les enquêtes, les poursuites en justice, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire sont impuissants ou inexistants. Par conséquent, je salue l'Allemagne et l'Italie – les pays chefs de file en matière d'assistance à ces secteurs connexes – pour l'aide qu'elles ont fournie. J'appelle tous les États Membres à aider à régler les problèmes prioritaires actuels en Afghanistan : l'instauration d'une primauté du droit appropriée et une lutte vigoureuse contre la corruption.

Nous nous trouvons dans une période favorable pour agir, mais nous avons peu de temps pour saisir l'occasion qui s'offre à nous. D'aucuns redoutent que, dans les provinces à problèmes, des personnalités très dangereuses se présentent aux prochaines élections dans le but d'obtenir l'impunité grâce à l'immunité parlementaire. Je suis soulagé par ce que le Représentant spécial vient de déclarer à ce sujet.

Je propose que les mesures de contrôle des drogues en Afghanistan soient examinées en même temps que celles destinées à réduire la pauvreté rurale et à rétablir la justice dans l'ensemble du pays. Cela nous aidera à progresser sur d'autres fronts et à lever les principaux obstacles à la démocratie, à la sécurité et au développement en général. Je compte à cet égard sur l'appui et les conseils du Conseil.

Le Président : Je remercie M. Costa de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations. Les consultations auront lieu dans cinq minutes.

La séance est levée à 11 h 5.